

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2024

Référence
2024-23

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2024 - ASSAINISSEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	15

Date de la convocation
22/03/2024

Date d'affichage
22/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 03/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 02 avril à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Agnès TABARY à Didier LE SAUX, Laurence ROUSSELET à Véronique BIGARD, Olivier CHEMIN à Christian BEZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommée secrétaire : Mme Véronique BIGARD

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2024 de l'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à 2343-2,

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

Suite à l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, le Maire, celui-ci propose de voter le Budget Primitif 2024 de l'Assainissement dont la balance générale s'équilibre ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 067,03
012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 441,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		31 508,23
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 133,30
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		56 133,30
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		87 641,53
002	DEFICIT ANTEREUR REPORTE	0,00
Si reprise anticipée du résultat		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVEC DEFICIT		87 641,53

RECETTES D'EXPLOITATION

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	21 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 132,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	58 132,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 132,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	8 509,53
	Si reprise anticipée du résultat	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT	87 641,53

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 555,15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 142,29
		0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	105 697,44
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 132,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	58 132,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	163 829,44
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
	Si reprise anticipée du résultat	
	RESTES A REALISER	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT avec RAR	163 829,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	300,00
138	AUTRES SUBVENTIONS NON TRANSFERABLES	0,00
024	PRODUIT DES CESSIONS	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	300,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 133,30
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	56 133,30
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 433,30
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	107 396,14
	Si reprise anticipée du résultat	
	RESTES A REALISER	0,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT avec RAR	163 829,44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 de l'ASSAINISSEMENT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN

